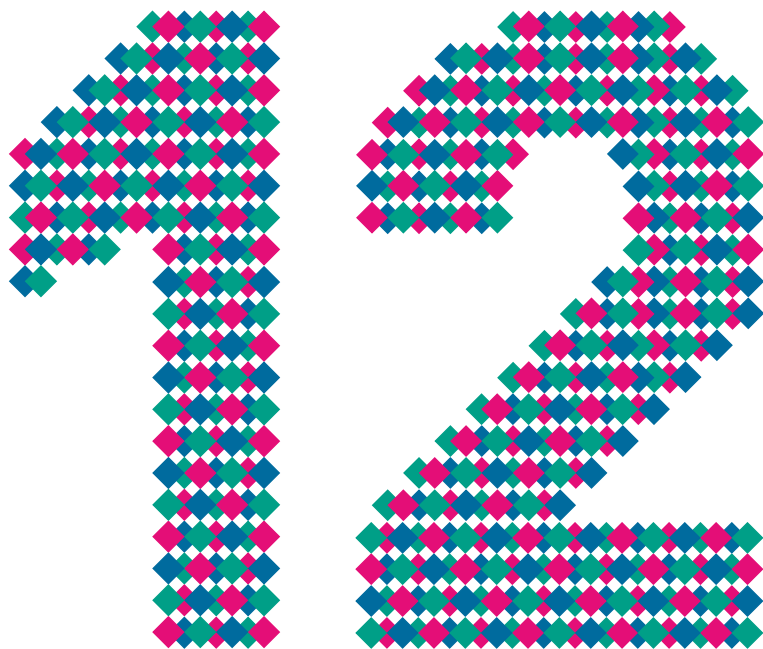


ATELIER



PRATIQUES ARTISTIQUES
ARTS PLASTIQUES
THÉÂTRE

2022
2023



LA GRAINETERIE
Pôle culturel et centre d'art municipal
27 rue Gabriel-Péri à Houilles
01 39 15 92 10 • lagraineterie.ville-houilles.fr

SOMMAIRE

L'ATELIER 12	4
Présentation et équipe pédagogique	4
Dates à retenir	5
Se réinscrire	6
S'inscrire	7
LES ARTS PLASTIQUES	8
Les cours annuels	9
LA PRATIQUE THÉÂTRALE	10
Les cours annuels	11
RÈGLEMENT INTÉRIEUR	12
TARIFICATION	20

L'ATELIER 12

L'Atelier 12 est un établissement municipal de pratiques artistiques amateurs qui s'adresse à un large public, sans niveau prérequis. Les cours ont lieu chaque semaine, de la fin du mois de septembre à début juillet, sauf pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

Deux types d'ateliers sont proposés dès 6 ans : les arts plastiques et la pratique théâtrale.

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

L'Atelier 12 *Arts plastiques* est animé par des professeurs-intervenants, qui poursuivent une carrière d'artistes, peintres, sculpteurs ou plasticiens.

L'Atelier 12 *Théâtre* est animé par des artistes-enseignants, qui développent une carrière de comédiens ou de metteurs en scène et ont une activité de création régulière.

ARTS PLASTIQUES

Pierre-Marie Drapeau-Martin
Isabelle Franc
Luc Géry
Gaëlle Lebars
Laura Mergoni
+ 1 poste à pourvoir

THÉÂTRE

Laure Cera
Claire Chevalier
Laurence Labrousche
Anne Touati

LES DATES À RETENIR 2022-2023

RÉINSCRIPTIONS

À partir du samedi 21 mai, 10 h
jusqu'au samedi 11 juin, 18 h

NOUVELLES INSCRIPTIONS

À partir du samedi 11 juin, 10 h

Pour faciliter les démarches, l'intégralité de l'inscription peut se faire en ligne. À défaut, les dossiers papier peuvent être déposés à l'accueil de La Graineterie, aux horaires d'ouverture.

⚠ **Aucun envoi postal n'est accepté.**

L'inscription couvre l'année scolaire et s'effectue par ordre d'arrivée. Une priorité est donnée aux élèves souhaitant se réinscrire.

⚠ **L'inscription est effective une fois les frais de dossier versés.**

REPRISE DES COURS

Lundi 19 septembre 2022.

PRÉSENTATIONS DE FIN D'ANNÉE

L'exposition d'arts plastiques a lieu en juin et les représentations théâtrales de fin mai à fin juin. Les dates seront communiquées aux élèves en cours d'année.

SE RÉINSCRIRE

⚠ **La réinscription n'est pas automatique, pensez à vous réinscrire !**

Du 21 mai au 11 juin, les élèves de l'Atelier 12 ont la possibilité de se réinscrire en ligne ou à l'accueil de La Graineterie.

Au-delà de la période de réinscription, les places disponibles sont ouvertes aux nouvelles inscriptions et le critère de priorité ne s'applique plus.

EN LIGNE

Un lien vers l'application Duonet et des identifiants de connexion sont envoyés par mail aux anciens élèves pour accéder au site de réinscriptions.

Si ce n'est pas le cas, contactez La Graineterie pour obtenir votre code.

Une fois le dossier complété et le paiement des frais de dossier effectué en ligne, un e-mail confirmant l'inscription est envoyé aux élèves.

! Pensez à bien vérifier vos coordonnées en vous réinscrivant.

À L'ACCUEIL DE LA GRAINETERIE

Les dossiers de réinscription papiers sont à déposer à La Graineterie, aux horaires d'ouverture.

PIÈCES À FOURNIR

(dossier papier)

- ▶ la **fiche de réinscription complétée**, datée et signée
- ▶ la fiche d'**autorisation de diffusion des données personnelles** complétée, datée et signée
- ▶ une **attestation d'assurance responsabilité civile**, en cours de validité (à remettre au plus tard avant le premier cours)
- ▶ pour les Ovillois : une **attestation de domicile** de moins de trois mois (facture EDF, quittance de loyer...)
- ▶ le **premier règlement de 25€** correspondant aux frais de dossier (non remboursables)

S'INSCRIRE

À partir du samedi 11 juin, 10 h.

EN LIGNE

Rendez-vous sur la page d'accueil du site de La Graineterie* et cliquez sur l'article « **Réinscriptions de l'Atelier 12** ».

Complétez le **formulaire d'inscription**. Un e-mail de validation vous sera ensuite envoyé pour poursuivre l'inscription et payer en ligne les frais de dossier (25€).

S'il n'y a pas de places disponibles dans le cours souhaité, la demande est placée automatiquement en liste d'attente. La demande d'inscription ne peut être validée qu'à la faveur d'une libération de place dans le cours souhaité. Dans ce cas, un e-mail sera envoyé pour poursuivre l'inscription et régler les frais de dossier.

* lagraineterie.ville-houilles.fr

À L'ACCUEIL DE LA GRAINETERIE

Les dossiers d'inscription papiers sont à déposer à La Graineterie :

- les mardis, jeudis et vendredis, de 15 h à 18 h.
- les mercredis et samedis, de 10 h à 13 h et de 15 h à 18 h.

PIÈCES À FOURNIR

(dossier papier)

- ▶ la **fiche de réinscription complétée**, datée et signée
- ▶ la fiche d'**autorisation de diffusion des données personnelles** complétée, datée et signée
- ▶ une **attestation d'assurance responsabilité civile**, en cours de validité (à remettre au plus tard avant le premier cours)
- ▶ pour les Ovillois : une **attestation de domicile** de moins de trois mois (facture EDF, quittance de loyer...)
- ▶ le **premier règlement de 25€** correspondant aux frais de dossier (non remboursables)

LES ARTS PLASTIQUES

Lieu d'apprentissage, d'échange et de création, l'Atelier 12 Arts plastiques permet à chacun de s'initier aux diverses techniques des arts plastiques.

Durant l'année, sont proposées des visites d'exposition ainsi que des rencontres thématiques avec les artistes invités par le Centre d'art de la Ville de Houilles. Une exposition en fin de saison présente les travaux des élèves.

LES COURS ANNUELS

ARTS PLASTIQUES

6/12 ans : éveil aux arts plastiques.

13/16 ans : dessin, peinture et volume.

À partir de 16 ans et adultes : techniques graphiques, picturales, volume, dessin, peinture, aquarelle, modelage, trompe-l'œil, modèle vivant, etc.

COPIE & INTERPRÉTATION DE TABLEAUX

Adultes : d'après différentes techniques de peinture, du classique au contemporain.

EXPRESSION CRÉATIVE

Adultes : acquérir les bases techniques nécessaires afin de développer son propre univers créatif.

LIEUX

Ateliers 1 et 2 : La Graineterie, 1^{er} étage

Atelier sculpture : Place de l'Abbé-Grégoire

SCULPTURE

Adultes : taille directe sur pierre calcaire. Concevoir et réaliser en volume : bas-relief, haut-relief, ronde-bosse...

VOLUME

Pour coller au mieux à des pratiques contemporaines et expérimenter d'autres matériaux, le cours modelage devient VOLUME.

8/12 ans : découverte des techniques liées à la pratique de la sculpture (terre, plâtre, assemblage, performance, etc.).

À partir de 16 ans et adultes : apprentissage des techniques liées à la terre, étude du volume, recherche de matières, apprentissage des couleurs (engobes, émaux).

ENFANTS & ADOS

ARTS PLASTIQUES

6/7 ans

Mercredi	
10.45 - 12.00	Gaëlle
14.15 - 15.30	Pierre-Marie
14.30 - 15.45	Gaëlle
Samedi	
11.00 - 12.15	Pierre-Marie
14.00 - 15.15	Pierre-Marie

8/10 ans

Mardi	
17.30 - 19.00	Laura
Mercredi	
13.00 - 14.30	Gaëlle
15.45 - 17.15	Gaëlle
Samedi	
9.30 - 11.00	Pierre-Marie
15.15 - 16.45	Pierre-Marie

11/12 ans

Mercredi	
15.30 - 17.00	Laura
17.15 - 18.45	Gaëlle

13/16 ans

Mercredi	
17.00 - 19.00	Laura

VOLUME

8/12 ans

Jeudi	
17.30 - 19.30	Cloé

ADULTES DÈS 16 ANS

ARTS PLASTIQUES

Lundi	
16.30 - 19.00	Isabelle
19.30 - 22.00	Isabelle
Mardi	
19.30 - 22.00	Luc
Mercredi	
19.30 - 22.00	Luc
Jeudi	
20.00 - 22.30	Recrutement en cours

VOLUME

Mardi	
19.30 - 22.00	Laura
Mercredi	
19.30 - 22.00	Laura

SCULPTURE

Lundi	
19.30 - 22.00	Luc
Jeudi	
19.30 - 22.00	Luc

Mardi

COPIE & INTERPRÉTATION DE TABLEAUX

13.45 - 16.15	Isabelle
---------------	----------

Mardi

EXPRESSION CRÉATIVE

16.30 - 19.00	Isabelle
---------------	----------

LA PRATIQUE THÉÂTRALE

L'Atelier 12 Théâtre est conçu dans un esprit de réalisation, de fabrication et d'apprentissage. C'est au travers de la création et de la mise en scène de spectacles de fin d'année que les participants cheminent dans l'art du théâtre.

LES COURS ANNUELS

Apprentissage des techniques

de jeu de l'acteur : les différentes approches du texte et du personnage, le corps, la danse-théâtre, le masque, le clown,...

6/7 ans : éveil au jeu théâtral et développement de l'imaginaire.

8/10 ans : initiation au jeu théâtral, improvisation et approche des textes.

11/14 ans : improvisation, travail corporel et vocal, interprétation et approche des textes.

15/18 ans : improvisation et textes, travail corporel et vocal, notions de mise en scène.

Adultes : improvisation, interprétation, travail corporel, vocal et mise en scène.

ENFANTS

6/7 ans

Lundi
17.00 - 18.30 Anne
Mercredi
10.00 - 11.30 Laure
Samedi
09.30 - 11.00 Anne

8/10 ans

Lundi
17.45 - 19.15 Claire
Mardi
17.30 - 19.00 Anne
Mercredi
9.30 - 11.00 Anne
11.00 - 12.30 Anne
13.00 - 14.30 Laure
16.30 - 18.00 Laure
Samedi
11.00 - 12.30 Anne

11/12 ans

Mercredi
13.30 - 15.30 Anne
14.30 - 16.30 Laure
Jeudi
17.30 - 19.30 Laure

ADOS

13/14 ans

Lundi
18.30 - 20.30 Laurence
Mardi
17.45 - 19.45 Laurence

15/16 ans

Jeudi
18.00 - 20.30 Laurence

ADULTES DÈS 17 ANS

17/18 ans

Mercredi
18.00 - 20.30 Laurence

ADULTES

Mardi
20.30 - 23.00 Laurence
Mercredi
20.30 - 23.00 Laurence
Jeudi
20.30 - 23.00 Laurence

LIEU

Le Triplex
40 rue Faidherbe à Houilles

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

PRÉSENTATION

La ville de Houilles organise des cours annuels d'arts plastiques et de pratique théâtrale, ainsi que des stages. Il s'agit de cours dispensés dans le cadre d'une pratique amateur.

Tout participant aux ateliers s'engage à respecter le présent règlement. Toute inscription emporte acceptation du présent règlement.

La Direction des affaires culturelles de la Ville de Houilles est chargée de l'application du présent règlement.

ORGANISATION GÉNÉRALE DES COURS

Les enseignements de l'Atelier 12 sont dispensés en cours hebdomadaires sur l'année, durant la période scolaire. La pédagogie est évolutive et trouve son terme en fin d'année. L'inscription engage donc l'élève pour toute l'année scolaire.

L'établissement comprend un département d'arts plastiques et un département de pratique théâtrale.

Les cours sont dispensés par classe d'âges et ouverts à tous niveaux confondus. Les enseignants adaptent leurs propositions au niveau de chaque élève.

Lieux de déroulement des cours

Les cours d'arts plastiques se déroulent à La Graineterie (entrée des élèves place de l'Abbé-Grégoire, 1er étage). Les cours de pratique théâtrale au Triplex (40 rue-Faidherbe).

Pour des raisons techniques, les lieux de cours sont susceptibles d'être exceptionnellement déplacés. Tout changement de lieu fait l'objet d'une information préalable par l'établissement.

Durée des cours

Pour tenir compte de la capacité de concentration en fonction de l'âge des participants, la durée du cours hebdomadaire d'arts plastiques est de 1 h 15 pour les 6/7 ans, de 1 h 30 pour les 8/10 ans, de 2 h pour les 13/16 ans et enfin de 2 h 30 pour les élèves au-delà de 16 ans. La durée des cours de modelage est de 2 h pour les 8/12 ans.

En ce qui concerne les cours de pratique théâtrale, la durée des cours est de 1 h 30 pour les élèves de 6 à 10 ans, de 2 h pour les élèves de 11 à 14 ans et 2 h 30 pour les élèves au-delà de 15 ans.

Calendrier des cours

Les dates de rentrée et de fin de cours sont fixées par la Ville de Houilles. Les cours débutent fin septembre et se ter-

minent à la fin de l'année scolaire. Une exposition ainsi que des restitutions théâtrales nécessitant la participation des élèves se tiennent en fin d'année.

Les cours sont interrompus sur les semaines de vacances scolaires. Les cours ont donc lieu le 1er samedi des vacances (à l'exception des congés de Noël).

FONCTIONNEMENT ET ADMINISTRATION

L'Atelier 12 est un établissement municipal placé sous l'autorité du Maire et rattaché à la Direction des affaires culturelles de la ville.

L'équipe pédagogique est composée de professeurs diplômés d'école d'Art et d'une compagnie de théâtre titulaire d'un contrat de prestation.

La Direction des affaires culturelles assure le suivi administratif et l'organisation des cours.

INSCRIPTION & RÉINSCRIPTION

L'inscription peut se faire en ligne sur l'application DUONET ou en déposant le dossier d'inscription complet à l'accueil de La Graineterie aux horaires d'ouverture.

L'inscription aux activités couvre l'année scolaire en cours et s'effectue par ordre d'arrivée en deux phases :

- Une priorité est donnée les deux premières semaines aux élèves désirant se réinscrire ;
- À l'issue de la phase de réinscription, l'inscription est ouverte à tous, sans caractère de priorité pour les anciens

élèves.

Il est précisé que les places étant limitées, la Ville se réserve le droit de refuser (ou de ne pas valider) une inscription ou de placer l'élève en liste d'attente.

Le dossier d'inscription est constitué de :

- Fiche d'inscription complétée, datée et signée ;
 - o Mentionnant une autorisation de captation et de diffusion de l'image personnelle ;
 - o Mentionnant une autorisation pour les élèves de plus de 8 ans à quitter seul les cours ;
- Une attestation d'assurance responsabilité civile, en cours de validité (à remettre au plus tard au premier cours) ;
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois pour les ovoillois (facture EDF, facture téléphoniques, quittance de loyer...)
- Le règlement des frais de dossier d'un montant de 25€, non remboursables.

L'inscription est effective une fois les frais de dossier encaissés.

Réinscriptions

La réinscription ne se fait pas automatiquement, elle nécessite d'établir un nouveau dossier. La réinscription peut s'effectuer en ligne ou à l'accueil de La Graineterie.

Pour les réinscriptions en ligne, un lien vers l'application Duonet ainsi que des identifiants de connexion sont transmis aux élèves en amont pour qu'ils puissent procéder à leur réinscription.

Nouvelles inscriptions

Les nouvelles inscriptions peuvent se faire en ligne en accédant à l'application Duonet depuis le site Internet de La Graineterie : <https://lagraineterie.ville-houilles.fr>.

Les futurs élèves ou leur responsable légal sont invités à compléter un formulaire de préinscription en ligne. La direction des affaires culturelles se charge de confirmer la disponibilité des places dans le ou les cours choisis. Un courriel est adressé sous 48h invitant à finaliser la procédure d'inscription et à payer les frais de dossier. Une fois les frais de dossier encaissés, l'inscription est définitive.

Si le cours est complet, l'élève se verra inscrit automatiquement en liste d'attente par ordre d'arrivée. Lorsqu'une place se libère, l'élève en tête de liste reçoit un courriel l'invitant à finaliser son inscription sous 3 jours. Au-delà, la place disponible est proposée à un autre élève en liste d'attente.

RÈGLEMENT ET FACTURATION

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil municipal et font l'objet d'une réévaluation annuelle.

Quelle que soit la date d'inscription, la totalité des frais est due. Aucun prorata n'est effectué en cours d'année.

Modalités de paiement

Le règlement des cours de l'Atelier 12 peut s'effectuer de deux façons :

- Lors de la réinscription à La Graineterie ;
- Lors de la campagne de facturation, intervenant entre le 1^{er} et le 30 novembre de chaque année.

Un appel à facturation est envoyé par la Direction des affaires culturelles par mail aux élèves courant octobre pour qu'ils procèdent au règlement des cours.

Si le règlement des cours n'est pas régularisé au 1^{er} décembre, la ville transmettra au Trésor Public la liste des impayés. Ce dernier adressera un avis des sommes à payer à chaque débiteur et se chargera du recouvrement de la dette. Une fois cette procédure engagée, la ville ne pourra plus intervenir.

Moyens de paiement

Le paiement peut être réalisé en ligne via l'application Duonet ou à l'accueil de La Graineterie par chèque à l'ordre de « RAR Culture », par carte bleue ou en espèces (dans la limite de 300€). La ville est affiliée au dispositif national Pass Culture et au dispositif départemental Pass+. Ces contremarques sont acceptées en guide de moyen de paiement.

Les conditions d'éligibilité aux dispositifs sont disponibles sur les sites Internet <https://www.passplus.fr/> et <https://www.passculture.fr/>.

Sécurisation du paiement en ligne

Sur l'application Duonet, les paiements se font par carte bancaire compatible avec le système de paiement sécurisé Paybox (carte bleue, Visa, Eurocard, Mastercard).

Les informations fournies par le client lors de la saisie de ses coordonnées bancaires font l'objet d'un cryptage pour protéger le plus efficacement possible toutes les données sensibles lors du paiement. La transaction est effectuée moyennant un système

sécurisé et chiffré SSL. En aucun cas et à aucun moment, les informations concernant les cartes bancaires ne transitent par le serveur Duonet ou sont accessibles à la ville. Une fois que Paybox confirme la transaction, la carte est débitée. La transaction peut être bloquée en raison du plafond de la carte bancaire ou de la date de validité de la carte. Certaines banques ont renforcé la sécurité autour des paiements en ligne en élevant le niveau d'authentification du client. Dans ce cas, le client est invité à se rapprocher de sa banque pour connaître la procédure.

Concernant les données bancaires lors de la transaction gérée par Paybox, seuls le montant, le numéro de commande et la date de la transaction sont conservées sur le back office de Paybox pendant 13 mois. Aucune donnée personnelle n'y est conservée.

Édition des factures

Sur demande, la Direction des affaires culturelles peut établir une facture disponible sur l'application Duonet.

MODALITÉS DE RÉTRACTATION

La ville laisse l'opportunité aux élèves de se rétracter et d'annuler leur inscription avant ou à l'issue du premier cours effectué.

Procédure de rétractation

La demande d'annulation doit être faite avant le 15 octobre de l'année en cours, par courrier daté et signé à l'attention de M. Le Maire, envoyé à l'adresse suivante :
Ville de Houilles – Atelier 12,

16 rue Gambetta, CS 80330
78800 Houilles.

À réception du courrier, la demande est étudiée par la Direction des affaires culturelles. Une fois la procédure d'annulation validée, un courriel de confirmation est envoyé à l'élève. Quel que soit le motif d'annulation, les frais de dossier restent dus.

Au-delà du mois d'octobre, la totalité de l'inscription (dossier + cours) est due.

REMISE GRACIEUSE

À titre exceptionnel, la ville peut accorder une remise gracieuse. La demande doit être faite par courrier daté et signé à l'attention de M. Le Maire, envoyée à l'adresse suivante :
Ville de Houilles – Atelier 12
16 rue Gambetta, CS 80330
78800 Houilles

Pour être étudiée, elle doit être argumentée et accompagnée de tous les justificatifs nécessaires. La demande sera instruite et selon son éligibilité, elle sera soumise au vote du Conseil municipal.

Si la demande de remise gracieuse est accordée, un remboursement au prorata de l'année écoulée sera proposé.

EFFECTIF DES COURS

L'effectif de chaque cours est fixé par la Ville de Houilles, en liaison avec le personnel de l'Atelier 12.

Les inscriptions sont acceptées dans la limite des places disponibles pour chaque cours. Une fois l'effectif

d'un cours complet, toute nouvelle demande d'inscription est placée sur liste d'attente. Si l'effectif des inscrits est jugé insuffisant par la Ville de Houilles, celle-ci se réservera le droit d'annuler le cours pour l'année. Les élèves seront alors invités à rejoindre d'autres cours ou à annuler leur inscription. Dans ce cas, les frais de dossier et les droits d'inscription leur seront intégralement remboursés.

FOURNITURES & ÉQUIPEMENTS

Les fournitures et outillages sont à la charge des élèves (à l'exception de la terre pour les cours de volume et de la pierre pour les cours de sculpture). Une liste des fournitures et outillages est établie par les enseignants en début d'année.

La Ville de Houilles ne saurait être tenue pour responsable des dégâts qui pourraient être occasionnés aux vêtements et effets personnels des élèves. Il est conseillé aux élèves de prendre les dispositions nécessaires (ex. port d'une blouse pour les ateliers d'arts plastiques) pour protéger leurs effets personnels.

TRAVAUX DES ÉLÈVES

Les travaux plastiques réalisés par les élèves durant l'année scolaire deviennent leur propriété. Ils doivent en prendre possession au plus tard à la fin de l'année scolaire, soit au terme du dernier cours, soit au terme de l'exposition de l'atelier. Tout travail non retiré dans ces délais fera l'objet d'une destruction par la Ville de Houilles.

STAGES

En parallèle des cours hebdomadaires, l'Atelier 12 propose des stages pendant les vacances scolaires ou certains week-ends. Le programme est disponible en début d'année.

L'inscription pour les stages se fait par courriel, téléphone ou à l'accueil de La Graineterie aux horaires d'ouverture au moins une semaine avant le début du stage et en fonction des places disponibles.

Les stages ont lieu sous réserve d'un nombre d'inscrits minimum. Le montant de l'inscription est non remboursable en cas de désistement ou d'absentéisme de l'élève.

Le paiement des stages se fait à l'accueil de La Graineterie par chèque à l'ordre de « RAR Culture », par carte bleue ou en espèces.

COMMUNICATION

La communication administrative en direction des élèves s'effectue par courriel. Pour cela, la base de données élèves doit être tenue à jour, les élèves ont la possibilité d'actualiser leurs coordonnées depuis l'application Duonet. Afin que les courriels de l'Atelier 12 ne soient pas archivés dans les « courriers indésirables », il est important d'enregistrer l'adresse électronique dans le carnet d'adresse de la messagerie : mail-group@duonet.fr.

CONTRÔLE DES PRÉSENCES - ÉLÈVES MINEURS

Un contrôle des présences est effectué à chaque cours par l'enseignant.

Les représentants légaux des élèves mineurs sont invités à signaler l'absence de ces derniers avant la tenue du cours auprès de la Direction des affaires culturelles en adressant un mail pole.culturel@ville-houilles.fr ou par téléphone au 01 39 15 92 10.

DISCIPLINE

- Les élèves doivent de manière générale respecter le personnel, les locaux et s'abstenir de toute attitude perturbatrice ou irrévérencieuse dans le cadre de leur cours ou leur circulation dans l'enceinte des locaux municipaux.
- L'utilisation des sanitaires doit se faire en pleine conscience des impératifs d'hygiène collective.
- Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, l'accès aux locaux municipaux est interdit aux animaux à l'exception des chiens accompagnateurs de personnes handicapées.
- Conformément à la législation en vigueur, il est rigoureusement interdit de fumer, de vapoter ou de boire de l'alcool dans l'enceinte des locaux, y compris dans les espaces non couverts. De même, la détention et/ou l'usage à l'intérieur ou aux abords immédiats des locaux municipaux de substances illicites sont formellement interdits. Tout contrevenant engage sa

responsabilité pénale et s'expose à des sanctions disciplinaires.

- Il est strictement interdit d'introduire dans les locaux des moyens de locomotion tels que les trottinettes, skateboard, roller ainsi que tout autre objet à roulettes (ex : caddy) autres que fauteuils roulants, poussettes et cartables munis de roulettes.
- Toute dégradation, toute détérioration volontaire des locaux, du mobilier, du matériel constitue un manque de respect, une atteinte au bien public, et par conséquent une faute grave.
- Toute détérioration des locaux ou du matériel provenant d'une négligence grave de la part de l'élève devra faire l'objet d'une remise en état à ses frais.

En cas de non-respect du présent règlement intérieur, l'élève ou ses responsables légaux seront convoqués par le professeur et le directeur des affaires culturelles. A l'issue de cet entretien, selon le degré des manquements constatés une exclusion provisoire ou définitive pourra être décidée et sera notifiée par un courrier du maire. Cette exclusion ne donnera droit à aucun remboursement ou indemnisation.

ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

Les élèves mineurs sont placés sous la seule responsabilité et surveillance de leurs parents jusqu'à la prise en charge du professeur dans la salle de cours et dès leur sortie de salle à la fin du temps d'enseignement.

Les représentants légaux sont tenus d'accompagner le mineur jusqu'à la salle de cours et de le récupérer au même endroit. Ils doivent s'assurer obligatoirement de la présence de l'enseignant avant de laisser le mineur dans l'établissement et le récupérer à l'heure exacte de la fin du cours.

Les représentants légaux des mineurs de 6/7 ans sont tenus de reprendre personnellement l'élève à la fin du cours. Concernant les enfants de 8 ans et plus, il est demandé aux représentants légaux de signer une autorisation pour que l'élève puisse partir seul. Si ce n'est pas le cas, ils doivent impérativement récupérer le mineur à l'heure de fin du cours.

La Ville de Houilles décline toute responsabilité en cas d'accident survenu à un élève avant ou après les horaires de l'activité, celui-ci étant présumé être sous la garde de son représentant légal. Le professeur ne saurait être tenu pour responsable des accidents survenus indépendamment de toute faute de sa part.

DONNÉES PERSONNELLES DES ÉLÈVES

Dans le cadre de l'inscription à l'Atelier 12, la Ville de Houilles est amenée à traiter des données à caractère personnel des élèves inscrits. Le recueil et le traitement de ces données (à savoir : nom, prénom, adresse postale et électronique, téléphone, date de naissance, coordonnées des responsables légaux si l'élève est mineur) ont pour but de permettre et gérer l'inscription de l'élève

aux cours de l'Atelier 12 et la communication avec les élèves ou leur représentant légal. Ces données sont collectées dans le cadre de l'exercice d'une mission de service public.

Le recueil de ces informations est obligatoire. À défaut, l'élève ne pourra s'inscrire aux cours. Les destinataires de ces données sont les services de la Ville de Houilles, ainsi que la société Arsdatab, prestataire du logiciel Duonet qui gère informatiquement les inscriptions et leur paiement. Ces données seront conservées sur une durée de 10 ans maximum.

Conformément à la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout élève majeur inscrit ou son représentant légal si l'élève est mineur bénéficie de droits sur les données susmentionnées. Il peut y accéder et en obtenir copie, s'opposer à leur traitement, les faire rectifier ou les faire effacer. Il dispose également du droit à la portabilité de ces données, du droit à la limitation de leur traitement, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de ces données après son décès. Il est possible d'exercer ces droits en contactant : rgpd@ville-houilles.fr ou en adressant un courrier postal à :

RGPD – Mairie de Houilles
16 rue Gambetta – CS 80330
78800 Houilles.

Tout élève majeur inscrit ou son représentant légal si l'enfant est mineur dispose également d'un droit de réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Lettre d'information

Pour plus d'informations, toute personne ayant accepté de recevoir la lettre d'informations de La Graineterie, peut consulter à la politique de confidentialité disponible sur le site Internet de La Graineterie : <https://lagraineterie.ville-houilles.fr/politique-de-confidentialite-graineterie>

Diffusion élargie des données personnelles

Dans le cadre de la réalisation du catalogue d'exposition ainsi que du programme des spectacles de l'Atelier 12, la Direction des affaires culturelles de la Ville de Houilles est amenée à utiliser les données à caractère personnel (nom et prénom) de l'élève inscrit pour promouvoir la participation des élèves à l'Atelier 12. Ces données sont collectées sur la base d'un consentement (en cochant la case correspondante sur la fiche d'inscription), qui peut être retiré à tout moment en envoyant un mail à pole.culturel@ville-houilles.fr avec, en objet : « Mes données personnelles ». Le recueil de ces informations est facultatif. À défaut, les données précitées ne seront pas diffusées. Ces données seront conservées sur une durée de 10 ans maximum.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription à l'Atelier 12 implique la pleine acceptation de son règlement et de son fonctionnement de la part de l'élève majeur ou du représentant légal de l'élève mineur.

**Le Maire,
Julien CHAMBON**



Le Maire,
Conseiller Départemental des Yvelines
Julien CHAMBON

TARIFICATION 2022-2023

FRAIS DE DOSSIER

25€

Des frais de dossier non-remboursables sont appliqués à chaque inscription.

OVILLOIS HORS COMMUNE

ARTS PLASTIQUES, SCULPTURE, THÉÂTRE

6/7 ans	149€	182€
8/15 ans	187€	221€
À partir de 16 ans et adultes	279€	331€
Forfait 2 cours / sem. (6/15 ans)	314€	372€
Forfait 2 cours / sem. (dès 16 ans / adultes)	450€	529€
2 ^e enfant et suivants	140€	176€
Forfait 2 cours / sem. (2 ^e enfant)	235€	290€

VOLUME

8/15 ans	270€	318€
À partir de 16 ans et adultes	315€	367€
Forfait 2 cours* / sem. (8/15 ans)	374€	439€
Forfait 2 cours* / sem. (dès 16 ans / adultes)	482€	561€
2 ^e enfant et suivants	224€	271€
Forfait 2 cours* / sem. (2 ^e enfant)	317€	373€

* 1 cours volume + 1 cours arts plastiques ou sculpture ou théâtre

* 1 cours volume + 1 cours arts plastiques ou sculpture ou théâtre

MODALITÉS DE PAIEMENT DES COURS : DEUX POSSIBILITÉS

- En une fois : totalité de la somme à l'inscription (chèque, carte bleue et espèces : max. 300€). Option uniquement disponible lors d'une inscription ou réinscription à l'accueil de La Graineterie - non disponible lors d'une formalité en ligne.
- En deux fois : un 1^{er} règlement de 25€ à l'inscription pour frais de dossier et le 1^{er} cours (non remboursable en cas de désistement). Puis le solde en novembre 2022 par relance mail.

Règlements en espèces, par chèque à l'ordre « RAR Culture » ou par carte bancaire.